

28 Janvier 2008
Création officielle ELISAN
Comité des régions - Bruxelles



Intervention de Monsieur Jérôme Vignon,
représentant la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales
et de l'égalité des chances à la Commission européenne

Je vais poursuivre sur un des messages que la Vice-Présidente du Parlement européen vient de donner et auquel je souscris de tout mon cœur. Les politiques du marché intérieur de la concurrence, les politiques lourdes de l'Union européenne ne sont pas des finalités en soit mais elles sont au service d'une valeur essentielle de l'Union qui est la cohésion sociale. C'est ce que dit le traité. Cela peut paraître surprenant ou optimiste, mais en réalité c'est être fidèle au traité que de prononcer la phrase que vous avez prononcée, Mme la Vice-Présidente.

Ceci étant, le contexte dans lequel cette coordination des politiques de concurrence du marché intérieur à la cohésion sociale peut se développer n'est pas aisé. Autant l'Union a des compétences directement transposables devant la loi, de la règle pour ces questions du marché intérieur et de la concurrence, autant lorsqu'il s'agit du social, nous sommes proches du national, des traditions historiques et en particulier de la construction géographique de l'identité sociale de chacun de nos pays. Autant dire que les compétences de l'Union sont plus prudentes, marquées du sceau de la subsidiarité, de la retenue, du respect, de l'autonomie de chaque Etat de définir comme il l'entend, son système social, son système d'intégration national.

Comment faire pour à la fois respecter cette ordonnance à la cohésion sociale, une marque d'identité de l'Union et en même temps le faire sur la base de compétences modestes, souvent jugées trop modestes par le Parlement européen.

Cette distance ne peut être comblée que, s'il y a dans les sociétés européennes elles-mêmes venant du monde du social, des forces qui effectivement par leur volonté politique permettent à l'Union de s'engager, de prendre des initiatives sur la base des quelques législations qu'elle puisse prendre dans le domaine social. Cette base est aujourd'hui très complète et toute la question est celle du savoir-faire, de la convergence volontaire des politiques, ce qu'on appelle parfois la méthode ouverte de coordination dans le domaine social.

Cette méthode ouverte de coordination (MOC) existe maintenant depuis près d'une dizaine d'années. Ses limites sont claires, elles dépendent de la volonté des Etats d'agir en commun, sur des thèmes devenus brûlants comme celui de l'intégration sociale des migrants, l'accès effectif aux services sociaux fondamentaux, l'effectivité de l'égalité des chances.

Et là, je voudrais saluer la naissance du réseau ELISAN et préciser en quoi il remplit un vide. Il répond à un manque dans le dispositif actuel des réseaux qui soutiennent et contribuent à définir les politiques sociales de l'Union européenne. Il y a un manque en substance et un manque en gouvernance. Autrement dit, devant deux difficultés importantes de l'Union européenne à donner suite à ses recommandations sociales, je crois qu'un réseau européen composé d'élus locaux, dont des personnes ayant des mandats politiques et qui développent, à leur niveau, des stratégies sociales et économiques, tel est le propre des collectivités territoriales, c'est de voir ensemble l'économique, le social et l'environnemental de manière naturelle, est plus aisé que l'on ne peut le faire lorsque l'on grimpe dans la hiérarchie des pouvoirs politiques. Cette compétence naturelle de l'intégration économique, sociale et environnementale des élus locaux, répondrait à une difficulté que rencontre l'Union de manière stratégique. Cette difficulté, nous la verrons prochainement dans la présentation d'un agenda social renouvelé aux alentours de juin 2008, un peu avant la prochaine présidence française.

28 Janvier 2008
Création officielle ELISAN
Comité des régions - Bruxelles



Que va dire cet agenda social renouvelé de l'Union européenne, tel que proposé par la Commission et soumis au débat du Parlement européen ?

Il va sans dire, qu'aujourd'hui, devant un monde où les réalités sociales sont changeantes, où la mondialisation oblige chacun ou chacune à réajuster tout au long de sa vie ses compétences, ses qualifications et l'équilibre entre sa vie personnelle, familiale et professionnelle, il est nécessaire d'équiper l'individu, les hommes, les femmes, les jeunes, les personnes âgées pour mieux faire face à ce changement constant dans la vie. Cela signifie : « doter les individus des capacités leur permettant de mieux piloter leur existence et de mieux tirer partie des opportunités et des libertés nouvelles qui s'offrent à eux ».

C'est l'agenda de la Commission pour l'accès et l'égalité des chances. La Commission a ajouté récemment « Solidarité ». Le risque d'une perspective sociale moderne axée sur les capacités des individus à mener leur barque face aux changements, aux restructurations, à l'obsolescence des qualifications, aux concurrences nouvelles de l'Inde, de la Chine et du Brésil et en même temps des chances que ces concurrences apportent, est qu'elle accroisse le fossé entre les forts et les faibles. Nous savons bien que la sophistication des appareils éducatifs, de santé ou de logement, ne peut pas réduire à néant les différences d'égalité de chance au départ, celles qui viennent de l'inégalité des histoires de chaque famille et de chaque communauté. Il me semble que justement c'est une vertu de l'action sociale menée au niveau local dans les villes, dans les régions, dans les collectivités territoriales d'offrir à la fois des services sociaux de plus en plus complets, de plus grande qualité et en même temps l'environnement communautaire et le soutien des communautés locales pour que ceux qui sont dans les plus grandes difficultés, ne soient pas laissés avec les apparences de pouvoir être responsables mais la réalité de ne pas pouvoir tirer leur épingle du jeu.

Le creuset d'une définition moderne de la solidarité européenne et d'un modèle social européen qui se soucient des plus démunis et des plus pauvres, se joue dans les politiques sociales locales. Dans la plupart des Etats européens aujourd'hui, il y a une décentralisation des politiques sociales. De plus en plus de responsabilités sont conférées aux autorités locales ou à des pouvoirs déconcentrés. Il y a un développement de la proximité car la proximité est la seule à pouvoir réconcilier ces deux aspects, équiper les individus pour leur permettre d'avoir davantage de liberté et de chance et en même temps le faire dans des conditions dans lesquelles ils pourront toujours compter sur le soutien d'une communauté et d'une solidarité.

De ce point de vue, l'expérience, la sagesse, la diversité aussi des coutumes des collectivités territoriales, des responsables politiques dans ces communautés des politiques sociales vient remplir un manque et je l'espère, contribuer à rééquilibrer une tendance à ne voir plus que le social dans son aspect d'aide aux individus. Le social n'est pas que cela, il le devient de plus en plus et les acteurs sociaux, les travailleurs sociaux seront des personnes de plus en plus qualifiées et compétentes mais ils le seront dans un environnement social et créer cet environnement est une tâche politique. Le réseau ELISAN, si j'ai bien compris, est composé de responsables politiques.

Le deuxième déficit que nous avons au point de vue européen, déficit de gouvernance de façon un peu voilée, de parler de savoir-faire, nous le rencontrons dans le fait que les bonnes pratiques que nous essayons de promouvoir à travers ces outils que sont les méthodes ouvertes de coordination en matière d'emploi, en matière sociale et de plus en plus aussi en matière d'éducation, de recherche et de santé, voire aujourd'hui en matière d'intégration des migrants.

28 Janvier 2008
Création officielle ELISAN
Comité des régions - Bruxelles



Ces bonnes pratiques ne sont jamais seulement des pratiques étatiques, des pratiques de l'Etat central. Il s'agit presque toujours systématiquement de pratiques de coordination, de combinaison des responsabilités à différents niveaux. Ces combinaisons trouvent leur épanouissement et leur application sur le terrain au plan des territoires, des villes et des collectivités territoriales.

Ce niveau là, on ne l'atteint pas à Bruxelles, on l'atteint sans doute au Comité des Régions et c'est pour cela qu'il faut se réjouir car le Comité des Régions accueille aujourd'hui le lancement d'ELISAN mais lorsque sont définies des stratégies nationales de lutte contre l'exclusion, contre la pauvreté ou d'emploi ou de croissance, des programmes nationaux de Lisbonne révisés et c'est la charge des gouvernements nationaux de le faire. Lorsque ces stratégies sont mises en œuvre, il manque le plus souvent leur répercussion vers les collectivités territoriales, la participation en amont et en aval pour la mise en œuvre de ces collectivités dans le cadre de plans qui font partie des engagements que les Etats membres se donnent mutuellement à partir d'objectifs communs.

Je veux donc espérer que la charte ou le mandat que se donne ELISAN, comporte cette possibilité et cette volonté de contribuer activement à faire entendre la contribution locale à ces pratiques réussies, à cette intégration verticale entre le national, le local et l'europpéen que nous appelons de nos vœux dans tous nos rapports de synthèse régulièrement pour Lisbonne, mais qui sont pour l'instant chose abstraite, dans la mesure où la voix des autorités territoriales des collectivités locales ne se fait pas assez entendre de manière structurée et concertée au plan européen dans l'élaboration de ces plans stratégiques nationaux.

Voilà donc, Mesdames, Messieurs, deux points où figurent les attentes de la Commission européenne à l'égard du réseau ELISAN. Un point fondamental que l'on retrouvera dans de nombreux débats européens à partir de la présidence française à venir mais au-delà aussi et un point pratique, la présence des acteurs politiques élus dans la préparation et la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux pour Lisbonne et au-delà de Lisbonne.

Merci de votre attention.